MOULAY HAFID ELALAMY

LES DESSOUS DU DEAL AVEC BOEING

N° 733 DU 30 SEPTEMBRE AU 6 OCTOBRE 2016

TELQUEL

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION : AICHA AKALAY

www.telquel.ma

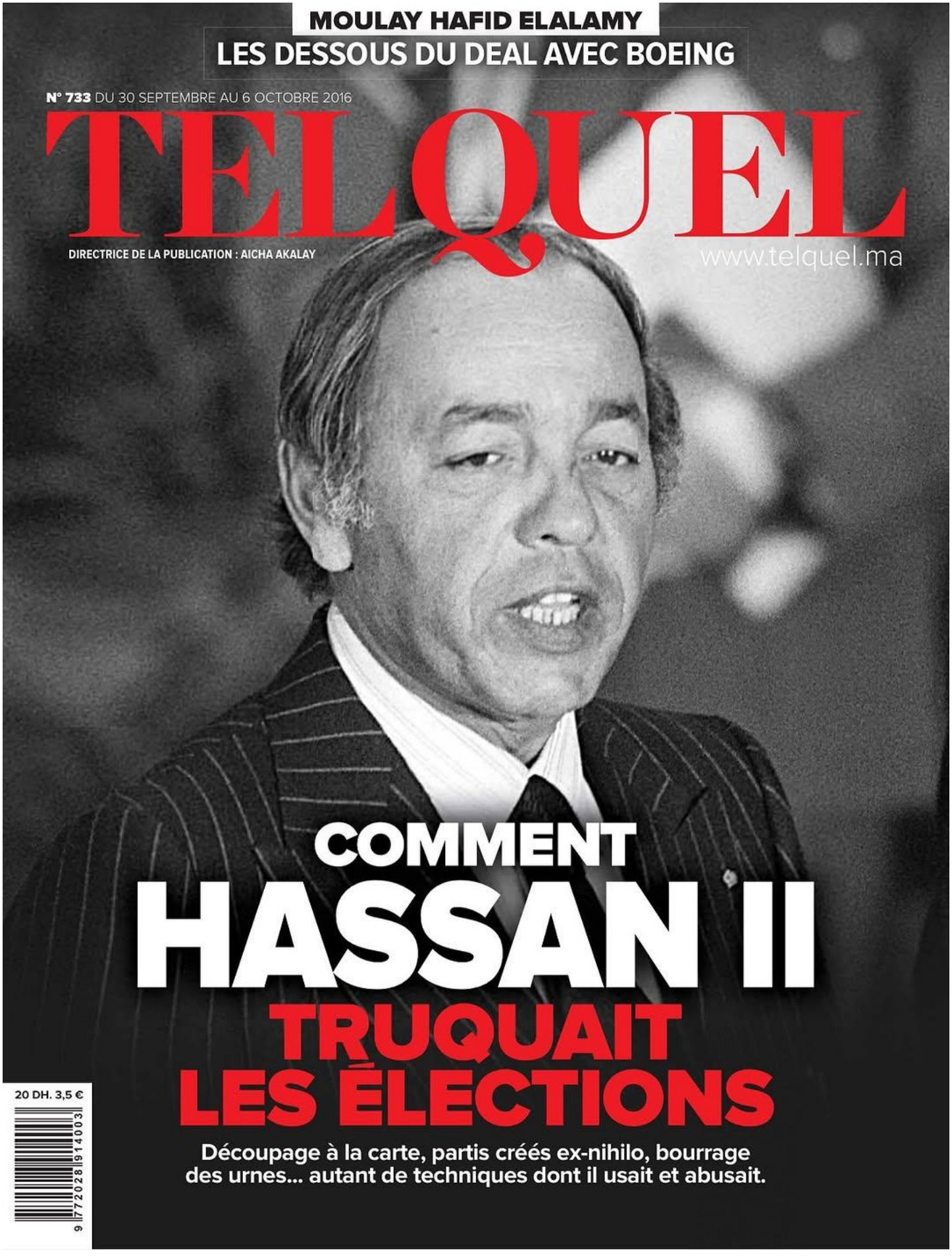

COMMENT HASSAN II TRUQUAIT LES ÉLECTIONS

Découpage à la carte, partis créés ex-nihilo, bourrage des urnes... autant de techniques dont il usait et abusait.

20 DH. 3,5 €

9 772028 914003

Vendredi 7 octobre, allons voter !

Il y a des moments dans la vie politique d'un pays où l'espoir doit l'emporter. Le vendredi 7 octobre sera l'un de ces rares instants, où, appelés aux urnes, les citoyens influeront sur leur avenir. À *TelQuel*, nous espérons que nos lecteurs ne resteront pas imperméables à cet appel, car ce n'est pas le moment de nourrir de l'indifférence pour la vie politique. Il est vrai que beaucoup d'orientations stratégiques que prendra le pays ne dépendront pas du gouvernement élu, mais ce sont nos votes qui façonneront le parlement. Si la majorité des députés n'exercent pas leur pouvoir comme leur mission le leur impose, qu'ils s'absentent et ne proposent rien, il y a toujours une soixantaine d'élus qui font honorablement leur travail. Ils remplissent les bancs de l'hémicycle avec une régularité exemplaire, ils étudient les lois et votent les amendements. Au sein de chacune des huit commissions du parlement, une petite dizaine d'irréductibles se penchent sérieusement sur des questions essentielles pour le Maroc, y compris sur des problématiques internationales. Pour renforcer cette minorité de députés dévoués, c'est maintenant qu'il faut agir et aller voter.

Ce que nous ne ferons pas à *TelQuel*, c'est choisir un favori pour ce scrutin législatif. Ce n'est pas notre mission de média. Nous vous invitons par contre à scruter d'un œil vigilant le contenu des programmes des partis (voir le détail sur telquel.ma). Certaines mesures proposées resteront des vœux pieux. Mais ces programmes ont le mérite d'afficher les intentions des formations politiques, et aussi leur sérieux. Nul ne doit ignorer que, dans son programme, le PJD prévoit une corrélation de la culture aux valeurs religieuses, que le PAM met l'accent sur les PPP (partenariats public-privé) pour répondre aux maux de l'éducation et de la santé, que le RNI et l'Istiqlal promettent un taux de croissance hors agriculture de 8%, le plus important de toutes les formations, que le PPS défendra encore son service sanitaire national, ou encore que la FGD veut financer l'éducation avec l'argent des phosphates et du secteur bancaire.

TOUT NE DÉPENDRA PAS DU GOUVERNEMENT, MAIS NOS VOTES FAÇONNERONT LE PARLEMENT

AÏCHA AKALAY

Nous souhaitons, chers lecteurs, que vous vous déplaciez en nombre pour élire un Maroc que nous défendons. Un royaume confiant et ouvert sur le monde, à l'écoute de ses citoyens, surtout les plus vulnérables. Un Maroc qui consacre l'État de droit, le mérite et l'effort. Un pays qui impose à ses dirigeants la reddition des comptes, et tourne le dos aux passe-droits et au népotisme. Une nation fière de la diversité de ses citoyens, de leurs croyances et de leurs opinions, et qui sacralise les libertés individuelles. Parce qu'il ne suffit pas de commenter, dénoncer et se livrer à l'exercice salutaire de la critique dans ces colonnes, allons aux urnes donner la chance à ce Maroc. ■ @telquelofficiel

TELQUEL

Directrice de la publication et de la rédaction : Aïcha Akalay

Rédacteur en chef : Mehdi Michbal

Conseiller de la rédaction : Hassan Hamdani

Secrétaire de rédaction Emmanuel Calamy, Youssef Ait Akdim

Rédactrice en chef économie : Hayat Gharbaoui

Rédaction : Imane Azmi, Mohamed Ettayea, Sarah Gyé-Jacquot, Reda Mouhsine, Bilal Mousjid, Kaouthar Oudrhiri, Btissam Zejly

Cahier Passion : Eléonore Bénit, Salsabil Chellali, Ghizlane Radi

Chroniqueurs : Réda Allali, Fatym Layachi, Omar Saghi, Abdellah Tourabi

Contributeurs : Amine Belghazi, Jules Crétois, Nouhad Fathi, Kenza Sefrioui, Soufiane Sbiti

Révision : Abdelmoula Arafa

Documentation, iconographie : Khadija El Alaoui

Directeur artistique : Wassim Wahid

Responsable technique : Nawal Hallaji

Maquettiste : Ahmed Asmar

Conception couverture : Wassim Wahid

Crédit photos : Tniouni, AFP, AIC PRESS, Yassine Toumi

Conception graphique : Rampazzo & Associés

Pour contacter votre correspondant par E-mail, tapez la 1ère lettre du prénom, suivie d'un point puis de son nom @telquel.ma

TELQUEL.MA

Directrice de la publication et de la rédaction : Aïcha Akalay

Rédacteur en chef : Zakaria Choukrallah

Rédacteur en chef adjoint : Yassine Majdi

Secrétaire de rédaction Omar Sara

Rédaction : Nizar Bennamate, Tarek Bouraque, Benjamin Bousquet, Pauline Chambost, Wadii Charrad, Mohammed Hamza Hachlaf, Thomas Savage, Christophe Sidiguitiebe

Chargée de publicité digitale : Mirale Tazi

Chef de projet numérique : Monsif Morjani

TELQUEL & TELQUEL.MA **sont des publications du groupe TelQuel Media SA**

Président-directeur-général : Khalid El Hariry

Rue Charam Achaykh N°34, 5ème étage, Palmier - Casablanca.
Tél. : 05 22 25 05 09 (LG)
Fax : 05 22 25 13 37
E-mail : courrier@telquel.info
Dossier de presse 24/01
Dépôt légal 0165/2001

Directrice commerciale print : Wafaa El Ouilani

Chef de pub : Safaa Aqraou, Chaimae Legdali

Responsable marketing et opérations spéciales : Salma El Hariry

Responsable administrative et financière : Hanane Himmich

Administration : Fatima Boutouzzaze, Abdelhak El Faiz, Khalid Er-Rouif, Souad Ghomari, Hanane Khelf, Abdelkrim Rassiane, Abdennasser Maatalla

Abonnement : s.ghomari@telquel.ma

CTP et impression GMS Print
Distribution Sochepress

Le numéro précédent a été tiré à 19 000 exemplaires

PAR **BILAL MOUSJID** @BILALMOUSJID

AVEC **HASSAN HAMDANI** @HamdaniHassan1

© MOHAMED MARADJI

En 1963, Hassan II prononce le discours d'ouverture du premier parlement marocain.

COMMENT HASSAN II TRUQUAIT LES ÉLECTIONS

Le défunt roi manipulait les suffrages à chaque échéance électorale. Découpage des circonscriptions à la carte, partis créés ex-nihilo, bourrage des urnes… autant de techniques dont il usait et abusait. Florilège des magouilles royales.

Dans les années 1970, après une nouvelle échéance électorale marquée par des manipulations, le journaliste Hamid Berrada interroge Driss Basri : "*Pourquoi truquez-vous les élections ?*" Le ministre de l'Intérieur ne se démonte pas : "*Si les élections étaient libres, l'Istiqlal et l'USFP rafleraient tout. Le match est inégal : nous, c'est Khemisset, et eux l'Ajax d'Amsterdam*", se référant à l'équipe de football qui dominait la scène européenne à l'époque. Aussi, à la demande de Hassan II, l'arbitre Basri a dû avantager beaucoup d'équipes au détriment d'autres.

Carte électorale à la carte

Hassan II avait un outil préventif pour éviter tout raz-de-marée électoral de l'Istiqlal et de l'UNFP (et plus tard de l'USFP). Cet outil, c'est la carte électorale. Les ministres de l'Intérieur successifs de Hassan II lui ont dessiné des circonscriptions sur mesure, avec pour objectif de minimiser le poids dans les urnes des deux formations politiques. "*Il en a usé d'entrée, dès les premières élections législatives tenues au Maroc en 1963*", se souvient M'hamed El Khalifa, membre historique de l'Istiqlal. Cette année-là, il a crié au scandale avec d'autres leaders de son parti et de l'UNFP, quand il a vu que le décret de découpage des circonscriptions et la carte électorale ont été publiés dans *Clarté*, le journal du FDIC, ceci avant même de l'être au Bulletin Officiel. "*Cela n'a fait que confirmer la connivence entre Hassan II et le parti créé par Ahmed Reda Guedira à la veille des élections pour combattre l'Istiqlal et l'UNFP*", ajoute M'hamed El Khalifa. Surtout qu'en tant que ministre de l'Intérieur, Guedira avait accès à des données chiffrées, des informations qui peuvent s'apparenter à un "délit d'initié" électoral. La dénonciation du découpage des circonscriptions deviendra un marronnier de la presse partisane à chaque échéance électorale. Le principal reproche ? Noyer des zones urbaines en leur associant des zones rurales. Dès son accession au trône, Hassan II s'est appuyé sur le vote rural pour contrebalancer les partis du Mouvement national. Il pouvait compter sur des notables qui le soutenaient, partisans d'un statu quo et contre-pouvoir d'une classe moyenne urbaine désirant un changement politique.

Le Petit Marocain

S.M. LE ROI : LE MAROC ENTRE DANS UNE ERE NOUVELLE

celle de la monarchie constitutionnelle

ABDES-ADEBA : L'AFRIQUE FAIT CONFIANCE AU MAROC

Le premier parlement est installé dans les locaux de la Faculté des sciences de Rabat.

© MOHAMED MABADJI

Le roi s'appuyait encore sur cette constante politique dans les années 1980. Exemple : le découpage électoral des communales de 1983. Les communes urbaines élisent un conseiller pour 885 électeurs, alors que les rurales élisent un conseiller pour 375 électeurs. Casablanca et Rabat sont reconfigurées. La ville blanche passe de 5 à 14 communes, Rabat, dirigée par l'USFP depuis 1976, est découpée en trois communes. Il fallait "*éviter que ces deux pôles névralgiques ne soient le lieu de cristallisation d'un pouvoir de gauche*", écrit le chercheur Alain Cuisse dans son étude sur les communales de 1983.

Rebelote lors des législatives de 1984. On noie à nouveau le poids électoral des circonscriptions urbaines en les panachant avec des circonscriptions rurales. Le député de Boujdour représente ainsi moins de 8500 habitants, alors que ceux de la province de Tétouan, par exemple, représentent chacun 117 000 habitants. "*Dans certaines circonscriptions, un parlementaire avait besoin de 100 000 voix pour passer, alors que dans d'autres, correspondant en réalité à des villages, il suffisait de moins de 500 voix*", explique l'historien Mostafa Bouaziz, témoin de plusieurs échéances électorales.

De surcroît, le découpage des législatives de 1984 est rendu public 48 heures avant le dépôt des candida-

© MOHAMED MARADJI

Créé par Ahmed Reda Guedira, le FDIC est lancé le 20 mars 1963.

tures, afin de prendre de court les partis politiques dans leurs stratégies électorales et le choix de leurs candidats par circonscription.

Scrutons les listes

Pour Hassan II, tous les moyens sont bons pour maîtriser le résultat des urnes. A commencer par les listes électorales. Ainsi, pour donner un coup de main aux candidats de l'administration, la machine se met en branle bien avant les élections. "*Le ministère de l'Intérieur affectait à certains candidats des circonscriptions une année avant les élections, leur laissant le temps de constituer un noyau dur d'électeurs à même de garantir leur victoire*", explique Mostafa Bouaziz. Première astuce: inscrire des électeurs qui n'habitent pas dans la circonscription du candidat. "*A l'époque, on avait inventé un mot pour qualifier cette pratique: le parachutage. Le comble, c'est que la loi le permettait, car les critères pour voter dans une circonscription étaient très larges: parce qu'on y habite, parce qu'on y travaille, parce qu'on y paie ses impôts ou parce qu'on y est né... Et comme il n'y avait pas de recoupement, un électeur pouvait voter même dans dix circonscriptions différentes*", ajoute Bouaziz. Et comble du vice, on incluait dans les listes des Marocains installés à l'étranger, voire des morts, dont les cartes électorales étaient redistribuées à des vivants qui votaient pour les candidats choisis par l'administration.

En 1977, au lendemain des législatives, l'Istiqlal ne manque pas de crier son ras-le-bol dans les journaux du parti, dénonçant des listes remplies de morts et de fausses identités. Un mois plus tard, *Al Bayane*, journal du PPS, enfonce le clou en jetant le discrédit sur le recensement électoral du ministère de l'Intérieur, qui estime le nombre de votants à 7 millions, tandis que le parti de Ali Yata l'évalue à 8,5 millions.

C'est qu'il n'est pas besoin d'être MRE ou mort pour se faire confisquer sa voix. "*Comme les cartes d'électeur ne comportaient pas de photo du candidat, ni son numéro de carte d'identité, les moqaddems ne les remettaient pas à leurs destinataires dans la circonscription et les redistribuaient à d'autres pour favoriser les candidats de l'administration*", raconte Mostafa Bouaziz. Autre méthode: la radiation de militants de l'Istiqlal et de l'USFP. En 1977, au lendemain des législatives où il n'est arrivé que quatrième, le parti de la rose dresse une liste des fraudes dont il a été victime, soulignant que des membres de l'USFP n'ont jamais reçu leur carte d'électeur.

Partis cocotte-minute

Le 17 mai 1963 se tiennent les premières élections législatives au Maroc. Un rendez-vous historique qui intervient trois ans après les élections municipales, où l'Istiqlal et l'UNFP avaient fait une démonstration de leur force. Le jeune roi Hassan II, qui ne voit pas d'un bon œil un éven- »

© MOHAMED MAGHAD

Une femme dépose son bulletin dans l'urne, lors des législatives de 1963.

» tuel raz-de-marée de ses opposants, a eu l'idée, deux mois avant les législatives, de confier la création d'un nouveau parti à son très proche ministre de l'Intérieur, Ahmed Reda Guedira. Son nom : le Front pour la défense des institutions constitutionnelles (FDIC). Sa mission : *"Lutter contre le parti unique"*, claironnait-on. *"On l'appelait FLIC ou FRIC entre militants"*, ironise M'hamed El Khalifa. En réalité, Hassan II tente, par cette combine, d'éliminer ses adversaires, quitte à donner à ce parti cocotte-minute une façade de modernité. Comme lorsque Ahmed Reda Guedira lance son journal, baptisé *Clarté*, comme celui de la Jeunesse communiste française, n'hésitant pas à publier des textes de Raymond Aron contre le communisme. Guedira est soutenu par le ministère de la Communication, qui lui crée un journal pour l'occasion, dénommé… *Akhir Saâ*. "*On était considérés comme des partis opposés à la monarchie et eux comme les défenseurs des institutions*", se souvient M'hamed Boucetta, membre historique du parti de la balance.

A peine deux mois après sa création, le nouveau parti de Sidna dame le pion à tous ses adversaires. L'explication de ce miracle est simple : le bourrage des urnes. Boucetta, qui se présentait à Marrakech, en garde un goût amer : "*Je venais de quitter le ministère de la Justice. Lorsque j'ai rencontré le gouverneur de l'époque, il m'a dit sans détour que je ne passerai pas, malgré ma popularité dans la ville. Et c'est le FDIC qui a gagné. Là, l'administration est intervenue directement, allant jusqu'à remplacer des urnes par d'autres.*"

LE FAIT DU PRINCE

Hassan II pouvait intervenir pour exiger la victoire ou la défaite aux élections de certains candidats. En fonction de ses affinités et de ses inimitiés.

1977

Abderrahim Bouabid
LE PRIX DU SAHARA

En 1977, à la veille des législatives, le leader de l'USFP refuse le deal du ministre de l'Intérieur, Mohamed Benhima, qui lui propose de déterminer d'avance le nombre d'élus de son parti avant que les Marocains s'expriment. Un crime de lèse-majesté, d'autant plus impardonnable que Bouabid refuse de se présenter à Salé, comme l'exige Benhima. Il choisit Agadir. Hassan II ne voulait pas de lui là-bas vu ses positions sur le Sahara, nuancées par rapport à l'union nationale autour de la Marche verte. C'est qu'à l'époque, "*Agadir est la porte du Sahara, et le roi craignait de voir Bouabid utiliser son mandat de député pour avancer ses pions sur cette question*", raconte un proche du zaïm. L'administration de l'Intérieur reçoit l'ordre de barrer la route à Abderrahim Bouabid. Malgré son aura nationale, il perd les élections.

1963

Abderrahmane Youssoufi
VAINCU À CAUSE DE NASSER

En 1963, Abderrahmane Youssoufi apprend que Hassan II a invité au Maroc Jamal Abdel Nasser. Accueillir le raïs égyptien, un frère d'idées, alors que la gauche marocaine est dans un bras de fer avec la monarchie ? Youssoufi veut annuler cette manœuvre politique de Hassan II. Il fait intervenir le président algérien, Ben Bella, qui explique à Nasser que cette visite cautionnera le pouvoir du roi, à un moment clé du combat contre le système monarchique en cours de construction. Nasser annule sa visite. Youssoufi est candidat aux législatives de 1963 à Tanger, son fief, où il est assuré d'être élu. Il s'endort à 4 heures du matin victorieux. Il se réveille quatre heures plus tard et apprend qu'il est finalement perdant. Pendant la nuit, Hassan II, au courant de l'intervention de Youssoufi, a demandé qu'on truque les résultats pour le punir.

1977

Ali Yata
UN COMMUNISTE POUR LA GALERIE

En 1974, le leader de l'ancien parti communiste voit sa formation reconnue officiellement après des années d'interdiction. Appui inconditionnel de Hassan II sur la marocanité du Sahara, il a droit à un retour d'ascenseur. Etiqueté désormais Parti du progrès et du socialisme, "*il est soutenu par Hassan II, qui voulait démontrer la pluralité du parlement en y intégrant un communiste*", explique le journaliste Hamid Berrada. Aux élections législatives de 1977, Ali Yata sort ainsi vainqueur à Casablanca. C'est le seul élu du PPS.

1977

Jo Ohana
LE JUIF DE SERVICE

Aux législatives de 1977, Hassan II a insisté pour avoir un élu de confession juive pour souligner la tolérance *"ancestrale"* du Maroc. Il choisit Jo Ohana, un ancien de l'UNFP, qu'il parachute à Essaouira, ville où la communauté israélite était importante. Sauf que dans les années 1970, elle s'est réduite comme peau de chagrin. "*L'un des représentants de la communauté juive, Serge Berdugo, me racontait sur le ton de la plaisanterie qu'Ohana ne pouvait pas compter sur un vote communautaire. Il a relevé que dans cette ville on ne pouvait pas organiser de prière faute de pouvoir réunir dix juifs comme le veut la tradition*", raconte le journaliste Hamid Berrada. Peu importe, Jo Ohana est élu haut la main. Il devient "*le seul juif élu au suffrage universel dans un pays musulman*", comme on le vend encore sur des sites communautaires de Marocains juifs.

"*Reda Guedira, en tant que ministre de l'Intérieur, présentait les résultats des législatives de 1963. L'UNFP avait fait carton plein à Rabat, remportant quatre sièges sur quatre, le FDIC aucun. Mehdi Ben Barka est élu. Soudain, il y a eu une agitation dans la salle, Hassan II venait d'arriver. Guedira rejoint le roi qui lui parle brièvement, puis revient et annonce qu'il y a une erreur, le FDIC a remporté un siège*", se souvient le journaliste Hamid Berrada. Pour l'anecdote, il s'agit du siège de la circonscription des Touarga et du Méchouar, autrement dit le palais royal de Rabat. Le lendemain matin, Mohamed Bargach, un ami de Guedira, est déclaré élu dans la circonscription avec les voix récoltées par le candidat de l'UNFP. Dans d'autres villes, des agents d'autorité, anciens résistants et proches de l'Istiqlal, ont refusé de donner un coup de main au FDIC. Ils ont été mutés ou révoqués.

Indépendants, vraiment ?

Décrié, le parti de Guedira, soutenu par Mohamed Oufkir, fera long feu. Hassan II change son fusil d'épaule, mais garde toujours un œil sur ses opposants politiques. C'est ainsi que 159 mystérieux candidats *"indépendants"* se présentent aux élections de 1970, dont la majorité est constituée de fonctionnaires élus aux communales de 1969. "*Les résultats dans les 85 circonscriptions où se présentaient plusieurs candidats sont particulièrement éloquents, car ils ne laissent planer aucun doute sur l'appui que les candidats 'officiels' ont pu trouver auprès des autorités en leur qualité de candidats pré-désignés par le pouvoir*", écrit Jules Dupont dans son étude sur les législatives de 1970. Il cite notamment le cas d'Al Hoceïma où le sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur, qui »

Abderrahim Bouabid, entouré de Mehdi Ben Barka à droite et de Fkih Mohamed Basri, lors du 2ème congrès de l'UNFP, le 25 mai 1962.

© MOHAMED MAROUFI

» n'a aucune attache avec la région, l'emporte de près de 20 000 voix contre 16 à son adversaire, pourtant originaire de la ville. Le vainqueur, de par sa fonction, contrôlait les agents d'autorité.

Hassan II mise à nouveau sur les *"indépendants"* à la veille des élections législatives de 1977. "*On avait saisi la combine. Hassan II avait planifié la création du RNI avant les élections. C'était une amélioration de la technique des 'indépendants' mise en place lors des législatives de 1970 pour contrer les partis nationalistes*", explique M'hamed El Khalifa, ancien ministre du gouvernement Youssoufi. Les *"indépendants"* en question seront regroupés en 1978 au sein du Rassemblement national des indépendants (RNI), le fameux parti de la colombe, dont le chef n'est autre que le Premier ministre et beau-frère de Hassan II, Ahmed Osman.

"*La tricherie se fait par le multipartisme*", commente le journaliste Hamid Berrada, faisant référence à la création, à la veille des élections, de partis ex-nihilo. Hassan II réitère l'expérience en confiant à son Premier ministre, Maâti Bouabid, la création de l'Union constitutionnelle (UC). L'UC était censé regrouper de nouvelles élites urbaines qui ne se reconnaissaient pas dans l'USFP et l'Istiqlal, une bourgeoisie avec de nouvelles aspirations. Et, là encore, c'est carton plein aux élections législatives de 1984, l'UC arrivant en tête avec 83 sièges, suivi… du RNI. Hamid Berrada, qui couvrait les élections pour *Jeune Afrique*, a relevé un cas de trucage flagrant. Alors que les résultats du Sahara sont tombés, ceux de Rabat se font toujours attendre. *"Driss Basri m'a affirmé que c'était du à une panne d'ordinateur. J'avais recueilli les PV des résultats dans la capitale, le candidat UC était arrivé dernier. Sauf qu'au moment de l'annonce des vainqueurs, il s'est retrouvé premier"*, raconte Hamid Berrada. Le journaliste écrit que la démocratie hassanienne est une démocratie christique où les derniers seront les premiers. Ça ne passe pas, *Jeune Afrique* est saisi.

"EN 1997, BASRI EST INTERVENU EN FAUSSANT LES RÉSULTATS D'UNE MANIÈRE FLAGRANTE"

Basri, architecte électoral

Si Ahmed Reda Guedira a été le premier architecte du trucage des urnes, l'un de ses successeurs, Driss Basri, n'a pas "démérité". D'ailleurs, lors de l'annonce des résultats des premières élections législatives, en 1963, le natif de Settat, alors commissaire de police, est assis derrière Guedira, se faisant passer pour un journaliste et épiant le moindre geste de son supérieur. "*En 1976, j'étais élu à Marrakech. Le gouverneur nous a convoqués pour nous ordonner de voter pour un élu en particulier à la tête de la commune. On a refusé, on s'est retrouvés au commissariat pendant quelques heures, on voulait faire pression sur nous. Un gradé de la police m'a dit que quelqu'un voulait me parler au téléphone. Au bout de la ligne, Driss Basri, haut fonctionnaire au ministère de l'Intérieur. Il m'explique que Sidna est en colère contre nous car nous avons refusé d'obtempérer aux exigences du gouverneur de Marrakech*", se souvient M'hamed El Khalifa

L'élève dépassera le maître Guedira une fois aux commandes du ministère de l'Intérieur, en 1979. "*En 1997, malgré les promesses de Hassan II de garantir la transparence des élections, Basri est intervenu directement en faussant les résultats d'une manière flagrante. A mes demandes d'explications, il me répondait par des mensonges. C'est là que j'ai fait mon discours au parlement en disant que le Maroc n'avancera jamais tant qu'il faussera les élections*", nous raconte M'hamed Boucetta. Quatre ans plus tôt, Abderrahmane Youssoufi en a fait aussi l'amère expérience. "*En 1993, l'USFP arrive premier lors des législatives directes qui portent sur deux tiers des sièges du parlement (…) Mais c'était compter sans Driss Basri. A l'élection du tiers des députés au suffrage indirect, l'USFP perd la première place, malgré ses 48 sièges, suivi de près par l'Istiqlal et ses 43 sièges*", relève Mohamed Ettayae dans son livre *Abderrahmane Youssoufi et les dessous de l'alternance*.

Triste épisode qui poussera Abderrahmane Youssoufi à retourner à Cannes en septembre 1993, d'où il ne reviendra que trois ans plus tard. C'est que Basri, tou-

© XXX

Hassan II a confié à son beau-frère, Ahmed Osman, la tâche de créer un parti ex-nihilo : le RNI.

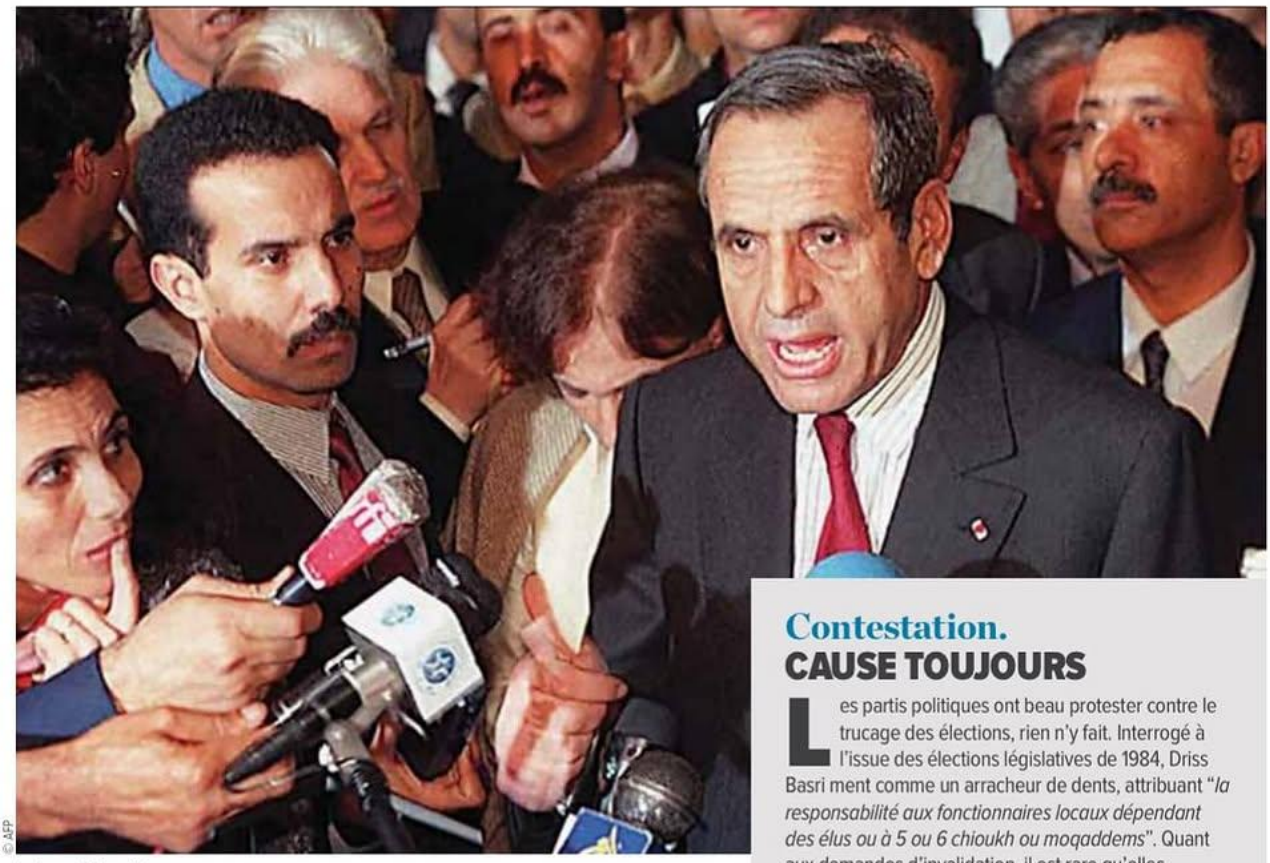

© AFP

Interrogé à maintes reprises sur le trucage des élections, Driss Basri a toujours nié être intervenu.

jours soutenu par Hassan II, poussait le zèle à son paroxysme. Preuve en est cette anecdote, dont fut témoin Hamid Berrada: un jour, Ahmed Osman, alors président de la Chambre des représentants, tient une rencontre dans son bureau avec Driss Basri. Le beau-frère du roi doit écrire un texte sur les institutions destiné à un livre officiel. "*Il dit tout le bien qu'il pense des institutions créées par Hassan II, mais il reproche à Basri de les dévoyer en truquant les élections*", raconte Hamid Berrada. Une fois dans sa voiture, le ministre de l'Intérieur, dans un éclat de rire, déclare au journaliste: "*Osman ne veut pas que je truque les élections, soit. Mais si je ne le faisais pas, c'est Bensaïd Aït Idder qui serait président du parlement et non pas lui.*"

Le pouvoir de l'argent

Face à une opposition solide, Hassan II avait plusieurs cordes à son arc. Et surtout l'argent. "*C'est un secret de polichinelle, les candidats véreux payaient les électeurs pour les pousser à voter*", rappelle M'hamed Boucetta. "*Au début, on demandait aux électeurs de ramener, après le vote, les bulletins des candidats concurrents, preuve qu'ils n'ont pas été mis dans l'urne. Quand l'électeur les ramenait, le candidat corrupteur leur donnait 100 ou 200 dirhams en retour*", précise de son côté Mostafa Bouaziz. D'où une bataille de plusieurs décennies pour le bulletin unique, qui n'a été adopté qu'en 2002. L'autre bataille a été celle d'imposer l'encre indélébile sur le doigt de l'électeur, de façon qu'il ne vote qu'une seule fois. "*Hassan II, qui s'y opposait, avait ironisé en disant qu'on ne marque que les bêtes, que c'est une atteinte à le dignité des électeurs*", raconte, amusé, l'historien. Autre forme de corruption, celle qui touche les formations politiques. "*Les partis de l'administration recevaient des financements occultes, des valises d'argent dont bénéficiaient en toute opacité les formations qu'on voulait aider. A partir des élections législatives de 1993, un certain encadrement s'est instauré mais le financement occulte continuait encore*", conclut Bouaziz. ■

Contestation. CAUSE TOUJOURS

Les partis politiques ont beau protester contre le trucage des élections, rien n'y fait. Interrogé à l'issue des élections législatives de 1984, Driss Basri ment comme un arracheur de dents, attribuant "*la responsabilité aux fonctionnaires locaux dépendant des élus ou à 5 ou 6 chioukh ou moqaddems*". Quant aux demandes d'invalidation, il est rare qu'elles aboutissent. Les magouilles électorales suscitaient aussi la colère des électeurs. "*En 1963 et 1977, les tribus de Aïn Beni Mathar se sont élevées contre le trucage des élections*", raconte l'historien Mostafa Bouaziz. Leurs protestations ont été réprimées dans le sang. Un autre cas de contestation populaire a lieu en 1997, à Sidi Bettache, dans la province de Ben Slimane. Rescapé du bagne de Tazmamart, Abdellah Aagaou se présente aux communales dans son village sous les couleurs de l'OADP. Tous les habitants avaient voté pour lui, mais les autorités ont trafiqué les urnes. Ils ont manifesté, les gendarmes sont intervenus, emprisonnant plusieurs militants, dont certains ont été condamnés. Il a fallu l'intervention du Premier ministre, Abderrahmane Youssoufi, pour qu'ils soient libérés. "*C'était le premier test de l'alternance*", juge Bouaziz. ■